COMMUNE DE BRION



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU Lundi 14 avril 2025

<u>Présents</u>: Sébastien GUINET, Cédric PAUGET, Magalie FERRAUX BLANC, Nicolas CARTONNET, Sylvia FAILLARD, Laurent INVERNIZZI Suzanne LOCATELLI, Jérôme MARTIN, Maryline PIERRAT, José PEREIRA

Excusés: Véronique ARRIGONI,

Secrétaire de séance : Cédric PAUGET

Le Conseil Municipal de la commune de Brion s'est réuni, en session ordinaire, à 19h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUINET Sébastien, Maire.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ➤ APPROBATION PV DU 26 MARS 2025
- > TAUX D'IMPOISITION 2025
- ➤ BUDGET PRIMITIF 2025
- > ATTRIBUION DE SUBVENTIONS
- > REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE
- > DEMANDE DE DEMISSION DU COMITE JEUNESSE HELENE MOLINA
- ➤ DEVIS CAMPING-CAR PARK
- > QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommée

comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PV DU 26 MARS 2025

Le procès-verbal du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

4. TAUX IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.72%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.43%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.63%

DIT que la recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73.

5- BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire procède à la lecture des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en les commentant :

		Budget primitif 2025
o FON	ICTIONNEMENT	
Recettes	的建筑的发展, 或是在这种企业的企业。	
R002	Excédent antérieur reporté	1 771 550.96
013	Atténuation de charges	5 329.62
70	Produits des services	41 190.00
73	Impôts et taxes	739 617.48
74	Dotations et participations	151 889.00
75	Autres produits de gestion courante	14 562.20
Total des recettes de fonctionnement		2 724 139.26
Dépenses		
011	Charges à caractère général	439 568.14
012	Charges de personnel	362 462.05
014	Atténuation de produits	27 320.00
65	Autres charges de gestion courante	99 552.49
66	Charges financières	9 667.72
042	Dotation aux amortissements	27 028.00
023	Virement en investissement	1 758 540.86
Total des dé	penses de fonctionnement	2 724 139.26
o INVESTISSEMENT		
Recettes	在在基础的	
001	Résultat exécution reporté N-1	49 986.50
021	Virement de la sect fonctionnement	1 758 540.86
10	Dotations fonds divers et réserves	1 133.00
13	Subventions d'investissement	393 961.63
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00
165	Dépôt et caution	2 000.00
040	Opération ordre entre section	162 041.50
041	Opérations patrimoniales	10 230.00
Total des recettes d'investissement		2 777 893.49
Dépenses		
16	Remboursemt d'emprunts + caution	34 205.00
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 144 768.49
23	Immobilisations en cours	578 920.00
Total des dépenses d'investissement		2 777 893.49

Monsieur le Maire procède au vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o Section de fonctionnement : 2 724 139.26€
- Section d'investissement : 2 777 893.49€

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve budget primitif 2025 pour la commune.

6-Attribution des subventions

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

survantes aux associations.	
Association sportive collège Théodore Rosset	150.00€
ONAC	250.00€
FNACA	200.00€
Amicale des Donneurs de Sang	250.00€
APAJH	150.00€
La Boule Brionnaise	500.00€
Amicale Sapeurs-Pompiers de Brions	1 000.00€
Association Française des Sclérosés en Plaques	100.00€
Basket Club Izernore	150.00€
Sou des Ecoles de Brion	7 500.00€
MFR	75.00€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	150.00€
Ecoles Arts & Musiques du Haut-Bugey	1 000.00€
Tennis	315.00€
Les Restos du Coeur	150.00€
Les Pep 01	75.00€
LPPRA	150.00€
Association Solidarité Haut-Bugey	150.00€
Banque Alimentaire de l'Ain	150.00€
France Adot	150.00€
Rugby Club Nantua	500.00€
AFM Téléthon	100.00€

Les crédits ont été prévus au BP 2025, article 65748.

7- Règlement cantine et garderie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants,

VU les obligations de la commune en matière de services périscolaires (restauration scolaire et garderie),

Vu le règlement de cantine et garderie adopté les.....

Considérant la nécessité de fixer un cadre règlementaire précisant les modalités de fonctionnement, d'inscription, de paiement, de discipline et de sécurité au sein des services de cantine scolaire et de garderie,

Considérant le projet de règlement intérieur présenté en séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, annexé à la présente délibération.

REND ce règlement applicable en septembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des familles concernées.

8- Demande de démission du Comité Jeunesse Hélène MOLINA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la démission d'Hélène MOLINA, du comité consultatif jeunesse.

9- Devis Camping-Car-Park

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2022 approuvant l'avant-projet de création d'une aire de camping-car, à proximité du terrain de boule,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2024 qui :

SOLLICITE une subvention auprès du Département, représentant 30% du montant HT des travaux de création de l'aire de camping-car, soit 70 951.20€ HT,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région, représentant 30% du montant HT des travaux de création de l'aire de camping-car, soit 70 951.20€ HT,

SOLLICITE auprès d'Haut-Bugey Agglomération une subvention au titre du fonds de concours, représentant 20% du coût de création de l'aire de camping-car soit un montant de 47 300.80 € HT,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Aménagement paysager	Travaux (€ HT)	Subvention	
Amenagement paysager	Havaux (E HT)	€HT	
		Subv Département 30% : 70 951.20€	
		Subv. Région 30% : 70 951.20€	
Création aire de camping-car	236 504.00€	Subv. HBA 20% : 47 300.80€	

Total travaux	236 504.00€ HT
Total subventions sollicitées	189 203.20€ HT
Autofinancement Commune	47 300.80€ HT

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2025 ACCEPTANT le devis de Camping-Car Park pour un montant de 46 764.90€ HT soit 56 117.88€ TTC,

Vu le devis de Caping-Car Park de l'ensemble béton préfabriqué pour le contrôle d'accès et la zone de services, pour un montant de 16 712.00€ HT soit 20 054.40€ TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de Camping-Car Park pour l'ensemble béton préfabriqué pour la zone de contrôle d'accès et la zone de services, pour un montant de 16 712.00€ HT soit 20 054.40€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10- Questions et informations diverses

- ➤ Village propre : samedi 26 avril à 09h00, devant la caserne
- Dimanche 03 mai à 09h00 au City stade, tournoi de basket organisé par le comité jeunesse
- > Jeudi 8 mai cérémonie devant le Monument aux Morts à 11h00

Séance levée à

Le Maire,

Sébastien GUINET

Le secrétaire de séance, Cédric PAUGET

4